



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 7 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Préfète condamne fermement les incidents commis ce week-end sur le parcours de l'En'duo du Limousin

Les incidents qui ont émaillé samedi 5 novembre 2022, la compétition En'duo du Limousin sont inacceptables, et Virginie Darpheuille, Préfète de la Creuse, les condamne sans nuance. Ils sont inacceptables car ils auraient pu avoir des conséquences humaines dramatiques, et les personnes qui ont a priori volontairement modifié le fléchage du parcours ne pouvaient ignorer qu'elles mettaient potentiellement en danger les participants.

Cet évènement a été co-construit avec rigueur et sérieux, en concertation et en transparence avec l'ensemble des parties prenantes depuis plusieurs mois.

Les consultations et les autorisations ont donné lieu à un travail de fond, les incidences ont été mesurées en lien avec les services de l'État et l'ensemble des 19 communes traversées. L'organisateur a pris en compte les remarques et les demandes, et a ajusté le parcours et ses caractéristiques en conséquence.

Ainsi, les demandes de l'Office national des forêts ou de l'Office français de la biodiversité ont été intégralement prises en compte et des interdictions de passage dans les cours d'eaux ou les zones humides évidemment formalisées.

Ainsi, l'avis de chaque commune a été entendu. Sur les 19 communes traversées, une seule a émis un avis défavorable qui a été pris en compte avec la mise en place d'un parcours alternatif.

La réunion qui s'est tenue le 26 octobre dernier pour statuer définitivement sur l'autorisation de l'évènement, au cours de laquelle toutes les parties prenantes, élus locaux et services de l'État ont pu de nouveau s'exprimer et vérifier la prise en compte des exigences environnementales et de préservation du site, a salué un travail de grande qualité de la part des organisateurs.

L'ensemble de ces éléments, préconisations et engagements a été formalisée par arrêté du 3 novembre 2022 autorisant la manifestation, qu'aucun recours n'est venu contester.

La Préfète de la Creuse a saisi madame la Procureure de la République pour faire la lumière sur les responsabilités, dans un cadre qui doit rester celui du droit.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse